

**Programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »  
Exécution budgétaire 2017 et perspectives 2018  
CT DDI du 18 janvier 2018**

❖ Crédits hors titre 2

**I - Exécution 2017**

**1. 2017 : année d'élargissement du périmètre et d'expérimentation**

L'année 2017 du programme 333 a été marquée par quatre faits majeurs :

- Elargissement du périmètre du programme 333 à l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant des directions régionales sous l'autorité des préfets de région : cette évolution du périmètre, préconisée dans le rapport inter-inspections IGA/IGF d'avril 2016, a pour conséquence de doubler l'action 01 du programme 333, passant de 84,8 M€ en LFI 2016 à 160,9 M€ en LFI 2017. Un comité de suivi des crédits du programme 333 a été mis en place (3 réunions en 2017) afin d'assurer aux ministères contributeurs des transferts de crédits une transparence sur les notifications des crédits et la consommation des crédits de leurs services régionaux.
- Expérimentation de la mise en place d'un BOP 333 en Martinique : cette préconisation du rapport inter-inspection a été mise en place avec l'appui de la DGOM. Après discussion avec les ministères, les crédits nécessaires au bon fonctionnement du BOP Martinique ont été transférés en gestion, le programme ayant fait l'avance de trésorerie au BOP. L'incidence budgétaire de cette expérimentation s'élève à 5,2 M€.
- Expérimentation et mise en place du déploiement de l'harmonisation des subventions accordées au titre de la restauration collective des agents en DDI et DR(D)JSCS à compter du 1er septembre 2017 : cette expérimentation - en région Normandie au 1<sup>er</sup> septembre 2017 - et le déploiement de cette mesure fait suite aux recommandations de la mission IGA/IGF/IGAS remises au Premier ministre le 21 février 2017 sur le sujet de la restauration collective et médecine de prévention en DDI. La généralisation du dispositif à toutes les régions en 2018 a fait l'objet d'une mesure nouvelle en PLF 2018 pour assurer sa soutenabilité (5,2 M€ dont 0,5 M€ pour la médecine de prévention - pilotage DGAFP).
- Portage budgétaire des appels à projets du plan d'investissement d'avenir (PIA) : dans le cadre de l'action « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du PIA, dont l'opérateur est la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le programme 333 a été retenu comme support budgétaire au titre des deux appels à projets « communautés professionnelles territoriales : usages numériques » et « Laboratoires d'innovations territoriales ». L'impact de ce portage budgétaire pour le programme s'élève à 6,3 M€.

**2. Exécution des crédits 2017**

Au 31/12/2017, le taux d'exécution des crédits de paiement s'élève à **98,8 %** des crédits ouverts et disponibles, soit une consommation en CP de 479,7 M€ sur 485,6 M€ (voir tableau en annexe).

Les crédits non consommés (5,9 M€) correspondent aux crédits du PIA à hauteur de 4,8 M€ et aux rattachements tardifs de fonds de concours à hauteur de 0,6 M€. Le solde, soit 0,5 M€ (0,1 % des crédits ouverts et disponibles) provient notamment d'attributions de produits rattachés également tardivement au programme dont la consommation n'a pu se réaliser totalement. Hors PIA, dont les

crédits sont reportables de droit, il s'agit du taux le plus bas de crédits non consommés depuis la création du programme en LFI 2011.

L'ensemble de ces crédits non consommés fera l'objet d'une demande de report auprès de la Direction du budget.

En millions d'€	Crédits (CP)	Consommations (CP)	Crédits non consommés (CP)	% conso/ crédits délégués
Auvergne-Rhône-Alpes	56,1	55,7	0,4	99,2%
Bourgogne - Franche-Comté	27,4	26,7	0,7	97,5%
Bretagne	24,1	24,0	0,1	99,6%
Centre - Val de Loire	17,4	17,2	0,2	98,7%
Corse	6,2	6,2	0,0	99,9%
Grand-Est	42,9	42,2	0,7	98,3%
Hauts-de-France	37,1	36,8	0,3	99,3%
Ile-de-France	87,9	87,7	0,2	99,7%
Martinique	5,3	5,3	0,0	100,0%
Normandie	28,0	27,7	0,3	99,0%
Nouvelle-Aquitaine	46,5	46,0	0,5	98,9%
Occitanie	47,0	46,5	0,5	98,9%
Pays-de-la-Loire	25,4	25,3	0,1	99,5%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	31,6	31,0	0,6	98,2%
BOP Central	1,4	1,4	0,0	99,5%
Programme	1,2	0,0	1,2	0,0%
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>485,6</b>	<b>479,7</b>	<b>5,9</b>	<b>98,8%</b>

Malgré un périmètre élargi, l'exécution 2017 du programme 333 s'est réalisée dans de bonnes conditions et dans le respect des dotations de chaque structure. Les dotations dites « historiques » (DDI et DR(D)JSCS) ont été préservées avec une baisse moyenne des exécutions entre 2016 et 2017 de 6 %. Cette baisse est en corrélation avec le cadrage qui a prévalu pour la tenue des dialogues de gestion 2016 au titre des dotations 2017 avec les RBOP : de -5 % à -8 % sur l'action 01 :

En CP - En M€	Exécution 2016	Exécution 2017	Evolution 2016/2017
DDPP	9,21	8,70	-6%
DDCS	6,98	6,41	-8%
DDCSPP	9,02	8,69	-4%
DDT(M)	51,29	47,46	-7%
DR(D)JSCS	7,05	7,13	1%
<b>Total</b>	<b>83,55</b>	<b>78,39</b>	<b>-6%</b>

## II- Perspectives 2018

### 1. Evolution des crédits

Le projet de loi de finances pour 2018 s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » participe à cet effort et connaît donc une diminution de crédits (-1,4 % toutes actions en crédits hors-titre 2 par rapport au PLF 2017, hors mesure nouvelle, mesure de périmètre et transferts en PLF).

Crédits de paiement - En M€	2017	2018									
	PLF	Tendanciel 2018	Mesures d'économ.	Total hors MN, MP et transferts	Variation PLF 2017/2018	Mesures nouvelles (MN)	Mesure de périmètre (MP)	Transferts entrants	Transferts sortants	PLF	Variation PLF 2017/2018
Fonctionnement courant	162,3	161,0	-4,4	156,6	-3,5%	5,2	0,0	1,6	-0,2	163,2	0,6%
Loyers budgétaires	133,7	134,9	0,0	134,9	0,9%	0,0	1,0	0,0	0,0	135,9	1,6%
Loyers externes	86,3	86,6	0,0	86,6	0,4%	0,0	0,0	0,0	0,0	86,6	0,4%
Autres dépenses immobilières	106,8	105,8	-1,5	104,3	-2,3%	0,0	0,0	0,0	0,0	104,4	-2,3%
<b>Total</b>	<b>489,1</b>	<b>488,3</b>	<b>-5,9</b>	<b>482,4</b>	<b>-1,4%</b>	<b>5,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>490,1</b>	<b>0,2%</b>

Les dialogues de gestion pour 2018 avec les RBOP ont intégré l'ensemble de ces éléments de contexte budgétaire et notamment l'abaissement du taux de mise en réserve de 8 % à 3 % des crédits à titre de précaution, ayant permis le desserrement des cadrages budgétaires initiaux.

L'élaboration des dotations de base 2018 des crédits hors-titre 2 des BOP est fondée sur l'application du cadrage général communiqué par courrier le 09 août 2017, revu par courriel le 22 septembre dernier, soit :

- de -3,00 % à -3,75 % sur les crédits de fonctionnement des DDI et directions et délégations régionales (action 01),
- de -1,50 % à -2,25 % sur les dépenses immobilières (action 02),
- la couverture réaliste des besoins en loyers budgétaires et externes.

Ces cadrages ont permis :

- d'absorber un amendement parlementaire de 1,8 M€ de réduction des crédits,
- de mettre en place, d'une part, une enveloppe budgétaire spécifique au programme au titre d'abondements complémentaires en cours de gestion pour certains frais de déplacements (indemnités de changement de résidence, congés bonifiés, frais de déplacement des représentants syndicaux nationaux...) à hauteur de 2,1 M€, et d'autre part, une enveloppe au titre du financement de dépenses exceptionnelles à hauteur de 2,9 M€,
- de mettre en place une réserve d'auto-assurance de 7,6 M€ comme demandé dans la lettre plafond, dont 4,4 M€ d'ores-et-déjà gagés pour le financement du contentieux immobilier à Caen entre le bailleur Orexim et l'Etat et les travaux d'aménagement du site d'Amiens.

L'exercice 2017, ayant été une année de transition au regard de l'extension du périmètre du programme 333 au fonctionnement courant des directions et délégations régionales, a permis de négocier avec les différents ministères, dans le cadre de la clause de révision des crédits transférés, une ressource budgétaire complémentaire en PLF 2018.

Dans ce contexte de réduction des déficits publics, et compte tenu de l'ensemble des enveloppes budgétaires ayant vocation à être déléguées au niveau local, les dotations des BOP évoluent de façon favorable entre 2017 et 2018. En effet, de façon globale sur le périmètre élargi (celui au 1er janvier 2017), les dotations de base (hors attributions de produits, fonds de concours et dépenses exceptionnelles) subissent une baisse moyenne de -0,47 % sur l'action 01 et de -1,59 % sur les autres dépenses immobilières de l'action 02, par rapport aux dotations initiales 2017 des BOP.

## **2. Travaux prévus pour 2018**

Concernant l'année 2018, il est prévu de :

- poursuivre l'expérimentation du BOP 333 en Martinique,
- poursuivre le déploiement à l'ensemble des régions de l'harmonisation des subventions de restauration collective,
- mettre en place un dispositif de performance décliné dans les régions avec notamment un objectif et des indicateurs associés en matière de mutualisation.

### **❖ Crédits titre 2**

#### **I - Exécution 2017**

##### **1. Évolution des emplois**

Pour mémoire, le plafond d'emplois autorisés pour 2017 s'établit à 1 979 ETPT (498 DDI, 392 SGAR et 1 089 SIDSIC), compte tenu des transferts d'emplois :

⇒ Transferts entrants :

- Sous action SGAR : renforcement des plates-formes « achats » dans les SGAR pour 64 ETP. Ce transfert a été prévu en deux parties. Une première partie en gestion en 2016 pour 51 ETP, auxquels s'ajoutent 15 ETP en 2017.

⇒ Transferts sortants :

- Sous action SIDSIC : rétrotransfert de -49 ETP aux ministères qui ont contribué au transfert des SIDSIC au programme 333 en 2016 ;
- Sous action SGAR : création de 4 postes au programme 129 pour renforcer la SDPSD. Ils font l'objet d'un transfert de 4 ETP du programme 333.

Le schéma d'emplois pour 2017 est de -11 ETP hors transferts et de -2 ETP avec les transferts. Le programme 333 a totalement respecté son schéma d'emplois au 31 décembre 2017. La LFI prévoyait une réduction de 11 postes dans les SGAR et de 49 postes dans les SIDSIC. Compte tenu de ces déflations, l'effectif réalisé du programme 333 au 31/12/2017 a été de 1 941 ETP.

	ETPT		
	Année courante	EAP	ETP
<b>A+</b>	-4,74	-6,26	-11,00
<b>A</b>	31,48	16,82	48,30
<b>B</b>	-2,04	1,24	-0,80
<b>C</b>	-20,81	0,71	-20,10
<b>Contractuels</b>	-15,67	-2,53	-18,2
Non titulaire A+			
Non titulaire A	1,77	-2,07	-0,30
Non titulaire B	-0,28	0,38	0,10
Non titulaire C			
Occasionnel A+			
Occasionnel A	0,81	-0,81	
Occasionnel B	-17,41	-0,59	-18,00
Occasionnel C	-0,55	0,55	
Total P 333	-11,77	9,97	-1,80
dont SIDSIC	-29,54	7,54	-22,00
dont DDI et SGAR	17,77	2,43	20,20

## 2. Masse salariale

Les crédits ouverts en LFI 2017 étaient de 177,6 M€, dont 126,9 M€ hors CAS « Pensions » et 50,7 M€ de CAS « Pensions ». La réserve appliquée était de 0,5 % soit 0,9 M€. Ce qui portait les crédits disponibles à 176,7 M€. A la ressource budgétaire du programme s'est ajouté un décret de transfert du ministère de la transition écologique et solidaire de 715 000 €. La ressource totale est de 178,3 M€.

La dépense totale a été de 176,2 M€.

RESSOURCES	
LFI	177 558 404 €
transfert MTES	715 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 273 404 €</b>

  

DEPENSES	
<b>TOTAL (31 décembre)</b>	<b>176 246 551 €</b>

  

SOLDE BUDETAIRE	
	<b>2 026 853 €</b>
gel de la réserve	887 792 €
surgel en fin de gestion	1 127 208 €
reste	11 853 €

Le programme a donc présenté un solde positif pour l'exercice 2017 d'environ 2 M€.

## II - Budget 2018

### 1. Evolution des emplois

Pour 2018, le plafond d'emplois autorisés du programme 333 s'élève à 2 015 ETPT, en hausse de 36 ETPT par rapport au plafond d'emplois 2017.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- de l'impact des schémas d'emplois pour 2018 à hauteur de -11 ETPT, correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2017 (-6 ETPT) ainsi qu'à l'effet du schéma d'emplois 2018 (-5 ETPT) ;
- du solde des transferts entrants et sortants de +47 ETPT, au titre du soutien SIC des DRDJSCS, qui sera assuré par les SIDSIC à compter de 2018.

Le schéma d'emplois est de - 10 ETP (seulement des agents de catégorie B). Il concerne uniquement le périmètre des SIDSIC. Ce schéma d'emplois s'inscrit dans le cadre du plan de réduction d'effectif dans la fonction publique sur la période 2018-2022. Sur le périmètre des SGAR, des emplois de chargé de missions, d'agent des PFRH et de gestionnaires locaux ont déjà été supprimés les années passées consécutivement à la réforme territoriale. Les emplois de directeurs et de directeurs adjoints des directions départementales interministérielles sont des emplois DATE, fixés réglementairement. Ils ne sont pas concernés par les réductions d'effectif.

### 2. Masse salariale

Les crédits de titre 2 ont fait l'objet d'un transfert entrant du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ». Les fonctions de soutien informatique et bureautique des directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRDJSCS) sera complètement assuré à partir de 2018 les services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) dont les emplois sont imputés sur le programme 333.

Le transfert concerne un montant de 3 007 896 € (y compris les cotisations au CAS « Pensions »).

	LFI 2017		PLF 2018	
	AE	CP	AE	CP
hors CAS "Pensions"	126 887 505	126 887 505	129 858 369	129 858 369
CAS "Pensions"	50 670 898	50 670 898	51 741 384	51 741 384
<b>TOTAL</b>	<b>177 558 403</b>	<b>177 558 403</b>	<b>181 599 753</b>	<b>181 599 753</b>

---

**P333 HT2 : Exécution en AE et CP par activité budgétaire au 31/12/2017**

Référentiel d'activités		Exécution 2017		Exécution 2017 Poids en % / total de l'action de rattachement	
Libellé	code activité	AE	CP	AE	CP
Etudes Expertise	033300010104	1 509 571	1 484 192	0,37%	0,46%
Entretien des espaces verts	033300010109	2 163 080	2 157 656	0,53%	0,67%
Collecte et traitement des déchets	033300010110	1 777 580	1 669 777	0,44%	0,52%
Fluides - Energie	033300010111	70 934 385	35 631 283	17,47%	11,04%
Impôts et taxes	033300010112	3 206 548	3 369 886	0,79%	1,04%
Loyers externes	033300010113	132 327 575	84 198 453	32,60%	26,09%
Charges immobilières	033300010114	28 403 829	29 275 973	7,00%	9,07%
Travaux courants du locataire	033300010115	30 659 951	30 018 849	7,55%	9,30%
Loyers budgétaires	033300010118	133 422 713	133 345 704	32,87%	41,32%
Assurances des bâtiments	033300010119	1 514 003	1 561 983	0,37%	0,48%
<b>Famille F1 : Pilotage et gestion de l'immobilier</b>		<b>405 919 236</b>	<b>322 713 755</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Equipement matériel	033300010201	6 342 803	6 209 398	3,87%	3,96%
Fonctionnement courant Autres	033300010202	9 027 495	9 723 948	5,51%	6,19%
Frais liés aux véhicules	033300010203	19 075 207	18 775 233	11,63%	11,96%
Réceptions	033300010204	2 358 790	2 265 761	1,44%	1,44%
Séminaires	033300010205	919 294	834 567	0,56%	0,53%
Acquisitions de véhicules	033300010206	9 453 059	9 530 668	5,76%	6,07%
Assurances véhicules	033300010207	2 151 414	2 004 156	1,31%	1,28%
Déplacements personnels	033300010208	20 747 505	20 965 388	12,65%	13,35%
Frais de changement de résidence	033300010209	1 913 501	1 922 678	1,17%	1,22%
Gardiennage	033300010210	4 593 086	4 907 057	2,80%	3,13%
Nettoyage des locaux	033300010211	26 438 819	19 060 265	16,12%	12,14%
Fournitures de bureaux	033300010212	5 240 318	5 468 145	3,20%	3,48%
Frais postaux	033300010213	14 919 031	14 895 937	9,10%	9,49%
<b>Famille F2 : Pilotage et gestion de la logistique</b>		<b>123 180 322</b>	<b>116 563 200</b>	<b>75,12%</b>	<b>74,25%</b>
Formation	033300010301	5 311 012	5 207 060	3,24%	3,32%
Accompagnement à la mobilité	033300010302	38 210	60 005	0,02%	0,04%
Action sociale et santé	033300010303	632 868	626 278	0,39%	0,40%
<b>Famille F3 : Pilotage et gestion des ressources humaines</b>		<b>5 982 089</b>	<b>5 893 342</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,75%</b>
Subvention/dotation	033300010401	37 614	37 614	0,02%	0,02%
Frais de justice	033300010402	99 810	101 264	0,06%	0,06%
<b>Famille F4 : Contributions financières</b>		<b>137 424</b>	<b>138 878</b>	<b>0,08%</b>	<b>0,09%</b>
Infrastructures et exploitation des serveurs	033300010501	2 656 169	2 561 972	8,74%	8,23%
Prestations intellectuelles	033300010502	1 294 826	1 358 249	4,26%	4,36%
Téléphonie / Réseaux	033300010503	10 622 043	9 864 678	34,94%	31,67%
Bureautique	033300010504	15 828 395	17 362 927	52,06%	55,74%
<b>Famille F5 : Pilotage et gestion de l'informatique et de la téléphonie</b>		<b>30 401 433</b>	<b>31 147 827</b>	<b>18,54%</b>	<b>19,84%</b>
Communication	033300010601	735 124	658 588	100,00%	100,00%
<b>Famille F6: Action de communication</b>		<b>735 124</b>	<b>658 588</b>	<b>0,45%</b>	<b>0,42%</b>
Etudes générales	033300010701	750 963	750 454	100,00%	100,00%
<b>Famille F7 : Etudes</b>		<b>750 963</b>	<b>750 454</b>	<b>0,46%</b>	<b>0,48%</b>
Applications métier	033300010801	4 856	1 705	10,73%	4,39%
Hébergement et développement de sites Web	033300010802	40 396	37 143	89,27%	95,61%
<b>Famille F8 : Pilotage des systèmes d'information</b>		<b>45 253</b>	<b>38 848</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,02%</b>
Communautés professionnelles territoriales	033300010901	1 342 425	828 263	48,92%	45,86%
Laboratoires d'innovations territoriales	033300010902	1 401 484	977 650	51,08%	54,14%
<b>Famille F9 : Transition numérique ATE</b>		<b>2 743 909</b>	<b>1 805 913</b>	<b>1,67%</b>	<b>1,15%</b>
<b>Total Action 01</b>		<b>163 976 517</b>	<b>156 997 050</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total Action 02</b>		<b>405 919 236</b>	<b>322 713 755</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>dont loyers budgétaires</b>		<b>133 422 713</b>	<b>133 345 704</b>	<b>32,87%</b>	<b>41,32%</b>
<b>dont loyers externes</b>		<b>132 327 575</b>	<b>84 198 453</b>	<b>32,60%</b>	<b>26,09%</b>
<b>dont autres dépenses</b>		<b>140 168 947</b>	<b>105 169 598</b>	<b>34,53%</b>	<b>32,59%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>569 895 753</b>	<b>479 710 805</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>